



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Remunerations : Ile-de-France

Question écrite n° 50692

Texte de la question

M Bernard Pons appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, sur le profond mecontentement des enseignants de l'academie de Creteil qui, a la suite d'une promotion, attendent depuis plusieurs mois le versement de leur nouveau salaire. Ces retards administratifs, tout a fait injustifies, mais malheureusement frequents, portent prejudice a la situation materielle des ces enseignants. Il lui demande donc dans quelles mesures il entend prendre pour que cesse cet etat de fait.

Texte de la réponse

Reponse. - Les retards de paiement recenses dans l'academie de Creteil concernent essentiellement les avancements d'echelon des professeurs certifies. Ils s'expliquent par deux series de causes. Les mesures sans precedent prises dans le cadre du plan de revalorisation des personnels enseignants ont necessite en quelques mois l'elaboration ou la modification d'une centaine de textes reglementaires dont la mise en oeuvre a considerablement accru la tache des services centraux et des services academiques; en depit des efforts importants consentis par les personnels, cette surcharge de travail n'a pu etre absorbee que progressivement. Simultanement la poursuite du mouvement de deconcentration de la gestion des personnels engage depuis plusieurs annees a concerne l'avancement des professeurs certifies. Or cette mesure a necessite d'importants ajustements techniques afin d'etablir des regles de gestion communes a l'ensemble des academies. Les retards de paiement ont ete totalement resorbes depuis le mois de fevrier.

Données clés

Auteur : [M. Pons Bernard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50692

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4879